

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

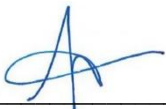
AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Contrecœur tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 5 septembre 2023, à 18 h, à la mairie de Contrecœur, 5000, route Marie-Victorin, tel que le requiert l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la suite de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de l'immeuble suivant :

**DM-2023-116 – 8077, route Marie-Victorin, lot 4 814 507**

L'objet de la demande vise à déroger au règlement de zonage 858-1-2009 de la Ville de Contrecœur de la manière suivante :

- Autoriser la transformation d'un abri d'auto adossé à un garage isolé en une remise localisée à 0 mètre du garage plutôt qu'un (1) mètre, le tout tel que prescrit

FAIT ET DONNÉ À CONTRECŒUR, le 18 août 2023.



---

MAGALIE HURTEAU  
GREFFIÈRE

